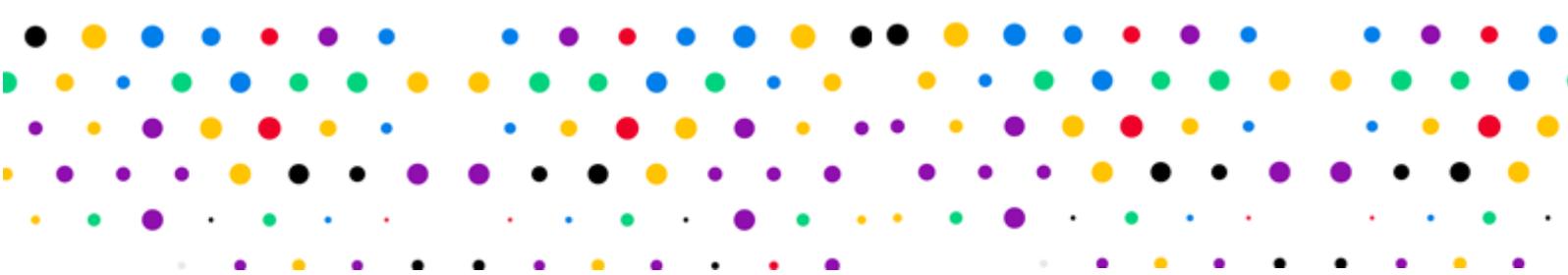


france•tv

**Plan de vigilance
2020**



Sommaire

Avant-propos.

1. Cartographie des risques : identification et évaluation des risques générés par l'activité de France Télévisions.
2. Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves.
3. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs.
4. Dispositifs de suivi des mesures mise en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.
5. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements.

Avant-propos

France Télévisions répond pour la première année à la loi n°2017- 399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cette loi impose désormais aux grandes entreprises, dont le groupe France Télévisions, d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance. Ce plan doit exposer les mesures de vigilance raisonnables sur lesquelles s'engage l'entreprise pour identifier et atténuer les risques et les atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ces enjeux sont une préoccupation grandissante au sein du groupe France Télévisions et de ses nombreuses parties prenantes.

Le présent plan a été construit sur la base des cinq obligations visées par la loi sur le Devoir de vigilance, à savoir :

- ✓ Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- ✓ Des procédures d'évaluation régulière des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- ✓ Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de la prévention des atteintes graves ;
- ✓ Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.
- ✓ Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;

Le présent plan de vigilance du Groupe France Télévisions concerne l'ensemble de ses sites (Stations situées en France hexagonale et en Outre-mer) et de ses filiales¹. Le plan de vigilance envisage également les activités des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie lorsque ces activités sont en lien avec le Groupe France Télévisions.

Afin d'élaborer ce plan de vigilance, des groupes de travail ont été constitués, composés de représentants des directions suivantes : RSE, achats hors programmes, Ressources humaines, Contrôle interne, Audit interne, Financière, conformité, éthique et déontologie et de chacune des filiales ayant du personnel en propre².

Par ailleurs, ce plan reprend également les informations déjà présentes dans les politiques du Groupe : Charte d'éthique, Politique Santé, sécurité et Qualité de vie au Travail, Politique diversité et égalité professionnelle. Il expose les informations pertinentes données par le reporting du groupe dans son rapport annuel notamment dans la Déclaration de Performance Extra financière (DPEF).

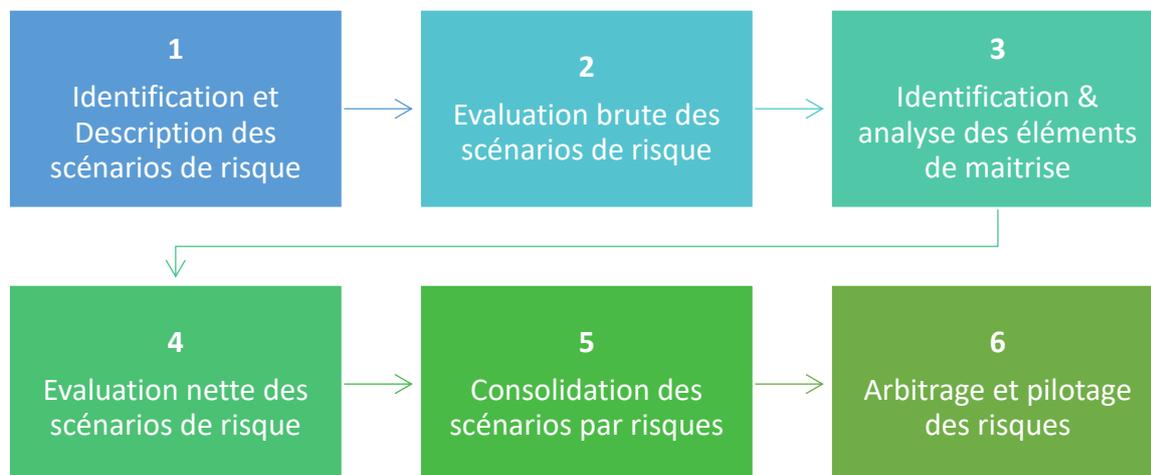
Au-delà de l'obligation réglementaire, France Télévisions est pleinement consciente de sa responsabilité sociétale et environnementale. Le changement de paradigme imposé par la loi sur le Devoir de vigilance constitue un levier important pour renforcer la cohérence et l'impact de la démarche RSE du Groupe.

¹ à savoir, au 31 août 2020- France Télévisions Publicité ; France télévisions Distributions ; France Télévisions SVOD ; France TV Studio ; GR1 ; ROM1, France 2 Cinéma ; France 3 Cinéma ; SCI France Télévisions ; SCI Valin ; France Télévisions Gestion Immobilière ; PAPANGUE IMMO;

² France Télévisions Publicité ; France télévisions Distributions, France TV Studio ; France 2 Cinéma ; France 3 Cinéma

1.1.1 Etapes clés.

Cette cartographie a été réalisée conjointement avec la cartographie des risques de corruption et des autres manquements au devoir de probité prévue par la loi Sapin II. L'approche a été adaptée pour tenir compte des spécificités de chacune des thématiques. Les étapes clés sont les suivantes :



1.1.2 Matrice de matérialité

Le groupe France Télévisions améliore encore sa démarche de matérialité. Pour ce premier exercice, France Télévisions a consulté en majeure partie ses parties prenantes internes, et s'est basée sur des référentiels internationaux pour déterminer les principaux enjeux des parties prenantes externes.

1.1.3 Matrice de risque

Les scénarios de risque net consolidés ont ensuite été positionnés sur une matrice de priorisation. Cette matrice de priorisation fait ressortir cinq niveaux de risque, dont trois auxquels France Télévisions doit porter une vigilance renforcée.

1.2 Résultats de la cartographie des risques

Dans le présent plan de vigilance, les résultats de la cartographie ont été consolidés en quatre sections distinctes :

- Les risques en matière de droits humains
- Les risques en matière de santé et sécurité
- Les risques environnementaux
- Les risques en matière de contenu des programmes.

Les tableaux ci-après représentent les principaux risques identifiés liés aux thématiques du Devoir de vigilance. L'actualisation régulière de cette cartographie permettra d'assurer la pertinence des scénarios identifiés dans le temps. Pour simplifier la lecture de ce plan de vigilance, seuls les principaux risques sont exposés ci-dessous.

Les principaux risques d'atteinte aux droits humains

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
	Droits humains	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition du corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social		Transformation volet RH (intégration, recomposition du corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social		Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail
Veiller à la qualité et à la conformité des programmes		Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'évènements portant atteintes aux droits humains			

Les principaux risques d'atteinte en matière de santé et sécurité

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non- Optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat etc...)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc...)	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite			
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux			

Les principaux risques d'atteinte à l'environnement

	FTVSA + Filiales			Sous-traitants + Fournisseurs		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale			

Les principaux risques en matière de contenu des programmes

	FTVSA + Filiales			Publics		
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non-respect de la Charte des antennes du groupe (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc...)			

2. Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves.

France Télévisions doit établir en concertation avec ses parties prenantes des mesures d'atténuation et/ou de prévention en réponse aux principaux risques identifiés dans la cartographie. Pour ce premier plan de vigilance, le groupe a consulté un ensemble de parties prenantes internes afin de recenser les mesures déjà effectives et de réfléchir aux axes d'amélioration possibles.

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions atténuation effectives	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Droits humains	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - Ligne Directe Harcèlement + actions d'accompagnement par la Direction de santé et qualité de vie au travail - Plateforme d'alerte professionnelle et éthique et Allodiscrim - Sensibilisation et formation en ligne et présentiel des collaborateurs - Campagne d'affichage - Remontée hiérarchique multi-canal - Une enquête interne diligentée même sans saisine de la ligne harcèlement - Présence d'un référent harcèlement - Sensibilisation et formation des managers à la non-discrimination - Label diversité délivré par l'AFNOR en 2018 - Accords d'entreprise sur l'égalité homme – femme (index dédié) - Politique parentalité 	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'organisation internationale du travail)	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les achats hors programmes: critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique -Plateforme d'alerte disponible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec FTV (site institutionnel)

	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail	- Contrat de génération - Action de vigilance des managers sur l'isolement des collaborateurs en télétravail, management à distance	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)	
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	- Suivi d'indicateurs de pilotage dans les métiers/régions (absentéisme et turnover) - Plateforme d'alerte en cas d'abus au sein de FTV -Traduction des accords à travers une politique groupe dédiée en prenant en compte les différents droits applicables	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail	
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'événements portant atteintes aux droits humains	Pas d'action identifiée – plan d'actions en cours pour 2021				

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions atténuation effectives	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non-optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat etc)	<ul style="list-style-type: none"> - Les salariés doivent prendre des récupérations obligatoires, en lien direct avec leur hiérarchie - Lien entre qualité de vie au travail (QVT) et RH - Respect de la réglementation du travail en matière de recours au CDD, élargissement du sourcing - dispositif RH spécifique pour éviter les requalifications - Politique de rémunération et d'épargne salariale, notamment accords d'entreprise sur les RTT et CP - Politique de recours à l'intermittence 	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés	<ul style="list-style-type: none"> -Dans les achats hors programmes: critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique -Plateforme d'alerte disponible aux sous-traitants et fournisseurs en lien direct avec FTV (site institutionnel)
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Référénts et cellules existants - Echange continu sur la situation locale avec le siège et des référents, veille sur le site du Ministère des affaires étrangères et déclarations fil d'Ariane - Vérification des équipements avant les missions - Utilisation d'une messagerie instantanée pour tenir au courant en temps réel les référents sur ces missions - Possibilité pour les journalistes et salariés de FTV de refuser une mission - Procédure spéciale "zones à risques" - Echange continu sur la situation locale avec le siège et des référents - Politique santé et sécurité 	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés	
	Veiller au respect des personnes et à qualité du dialogue social	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement au sein de FTV de l'accessibilité des locaux anciens et/ou à risque pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre de la commission de suivi du rapport handicap - Adaptation des postes de travail aux collaborateurs en situation de handicap dans le cadre de la mise en place d'un nouvel accord télétravail 				

	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'ergonomie dans l'appel d'offre de renouvellement des caméscopes en 2015 - Accompagnement physiques des équipes de tournage : séances hebdomadaires de renforcement musculaire - Formation « Ergonomie et performances gestuelles » - Etude ergonomique sur l'activité des Journaliste reporter d'image (JRI) en 2017 - Formation « Comment s'installer à son poste informatique ? » en présentielle à l'Université FTV et sur sites, et via e-learning. - Formation « Manutention & port de charge »- Politique santé et sécurité - Une personne de la DSQVT en charge de la problématique 				
--	---	---	---	---	--	--	--	--

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions atténuation effectives	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des consommations d'énergie sur la base de la facturation - Formation des développeurs / concepteurs pour un codage plus respectueux de l'environnement - Objectifs chiffrés de réduction des GES intégrés à l'accord d'intéressement: 3,5% réduction/an de 2020 à 2022 -Déploiement du plan vélo et mise en place d'un forfait mobilité durable 	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les achats hors programmes: critère et clause d'exécution RSE dans tous les cas où c'est possible conformément au droit de la commande publique -Plateforme d'alerte disponible aux sous-traitants et fournisseurs

	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	<ul style="list-style-type: none"> - Elimination du plastique sur certains lieux de tournages (utilisation de gourdes, tasses etc) - élimination du plastique/gobelets au siège et sur les antennes en Outre-Mer - Tri des déchets sur les tournages, actions sur le gaspillage alimentaire - Sensibilisation du personnel au développement durable et à l'éco production sous forme de formation - Sensibilisation des équipes aux eco-gestes 	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement	en lien direct avec FTV (site institutionnel)
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale	Pas d'action identifiée – plan d'actions en cours pour 2021				

	FTVSA + Filiales				Publics			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions atténuation effectives	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	Actions d'atténuation effectives
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle et une validation avant chaque lancement de programme - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction et au CA - Rapport sur l'activité de FTV et le respect de son cahier des charges au CSA, avis du CSA sur l'exécution 	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction et au CA - Respect des consignes et de la signalétique du CSA - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions

								- Charte des antennes, notamment la prise en compte de la signalétique et des engagements de diffusion du groupe
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de régie qui lie FTV à FTP qui garantit FTV contre toute diffusion d'un message publicitaire qui ne serait pas conforme à la réglementation - Visionnage des spots publicitaires et consultation de référents sur le sexisme, discrimination, clichés et biais etc. - Obligation de compte-rendu et de présentation des résultats aux organes de direction, au CA et au CSA - Contrat de régie qui lie FTV à FTP qui garantit FTV contre toute diffusion d'un message publicitaire qui ne serait pas conforme à la réglementation - Nécessité d'un avis favorable de l'Arpp avant diffusion des films publicitaires - Avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions - Partenaire de la plateforme le « guide des expertes » 	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place	- Plusieurs canaux de remontées téléspectateurs : le service des relations téléspectateurs, les médiateurs, les réseaux sociaux et directement les antennes elles-mêmes.
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non-respect des obligations antennes (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc)	<p>Les règles relatives à la conformité des programmes aux différentes réglementations applicables aux contenus diffusés par FTV sont au minimum mises en œuvre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la direction de la RSE, pour les règles relatives à la diversité / parité dans les programmes ; - la direction Juridique, pour le droit de la presse ; - la Direction de la réglementation, de la déontologie et du pluralisme des antennes, pour les règles de déontologie et de pluralisme. - Politique interne diversité et inclusion notamment dans les castings 				

3. Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs.

Cette section présente la manière dont France Télévisions répond à l'exigence d'évaluation de ses filiales, ses sous-traitants, ainsi que ses fournisseurs telle qu'éditée par la loi sur le devoir de vigilance. Les éléments mentionnés ci-dessous correspondent à un état des lieux des actions en place.

3.1 Filiales.

La majorité des mesures prises par FTVsa sont également appliquées dans les filiales par les responsables des ressources humaines. Par ailleurs, un réseau de référents conformité a été déployé au sein des filiales avec pour mission de décliner la politique de mise en conformité pilotée par la Direction de la conformité, de l'éthique et de la déontologie du groupe.

Pour la rédaction du présent plan, les filiales ont été sensibilisées aux enjeux du devoir de vigilance et ont pleinement contribué à son élaboration.

Suivi et contrôle des enjeux environnementaux des filiales.

- Suivi régulier des consommations énergétiques à l'échelle du groupe ;
- *En cours de déploiement* : Objectif Green IT ;

Suivi et contrôle des enjeux sociétaux des filiales.

- Accords d'entreprise sur l'égalité Homme/Femme ;
- Accords d'entreprise pour une meilleure prise en compte du handicap ;
- Politique de Santé & Sécurité ;
- Label diversité délivré par l'AFNOR en 2014 ;
- Les différents canaux de signalements sont accessibles à l'ensemble des filiales ;
- Suivi d'indicateurs RH (turnover / absentéisme) ;
- Clauses contractuelles de respect du droit du travail systématiques ;

3.2. Fournisseurs et sous-traitants.

Le groupe France Télévisions mesure l'importance d'évaluer régulièrement la situation de ses fournisseurs et de ses sous-traitants pour maîtriser au mieux l'impact de l'ensemble de sa chaîne de valeur. Le renforcement des procédures d'évaluation et de suivi constitue un des chantiers que France Télévisions va devoir mener dans les mois et années à venir.

France Télévisions et deux de ses filiales, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma sont par ailleurs soumises, pour leurs achats hors programmes, aux règles de la commande publique. L'évaluation des tiers en matière d'achat hors programmes se fait via le respect strict des procédures de mise en concurrence de la commande publique.

4. Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DEF	Macrorisque DDV	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
	Droits humains	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social) Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Harcèlement et discrimination	-% de turnover (5,6% en 2020) - Nombre d'alertes remontées via le dispositif d'alerte éthique : 10 en 2020	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des normes internationales en matière de droit du travail (Conventions de l'Organisation internationale du travail)
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social		Transformation volet RH (intégration, recomposition corps social, maîtrise des effectifs non permanents(NPE) et masse salariale (MS))	Isolement ou éloignement de l'environnement de travail		S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect des droits humains fondamentaux (Conventions internationales : Pacte international aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)	
Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social		Climat Social (cohésion, mobilisation et risque psycho social)	Non-respect des accords Qualité de vie au travail (QVT) et dégradation du climat social	- % turnover (5,6% en 2020) % de collaborateurs permanent ayant connu une absence pour maladies, accident de travail, accident de trajet, affections longue durée et maladie professionnelle inférieures ou égales à trois jours rapportés à l'ETP moyen annuel : 21% en 2020 - Index de l'égalité H/F : 94/100 en 2020	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Non-respect de la législation interne en matière de droit du travail	

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Couverture d'évènements portant atteintes aux droits humains					
--	--	---	--	--	--	--	--	--

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
Santé et sécurité	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Non-optimisation de la planification opérationnelle des équipes et de son suivi	Non-respect de conditions de travail équitables et sûres (heures supplémentaires, temps de trajet, rémunération, type de contrat, etc...)	% de collaborateurs permanent ayant connu une absence pour maladies, accident de travail, accident de trajet, affections longue durée et maladie professionnelle inférieures ou égales à trois jours rapportés à l'ETP moyen annuel : 21% en 2020	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la santé des employés	-% de marchés hors programmes intégrant une clause ou un critère RSE (20% en 2020)
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Déplacement dans des zones à risque (départ à l'étranger, zones de conflits etc.)	% de collaborateurs permanent ayant connu une absence pour maladies, accident de travail, accident de trajet, affections longue durée et maladie professionnelle inférieures ou égales à trois jours rapportés à l'ETP moyen annuel : 21% en 2020	S'assurer d'exercer avec des parties prenantes externes éthiques et responsables	Ethique et conformité	Pratiques illégales mettant en danger la sécurité des employés	

	Veiller au respect des personnes et à la qualité du dialogue social	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Non accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite					
	Veiller à la santé et sécurité des collaborateurs	Sûreté (sites, personnel, public, cyber Sécurité)	Troubles musculo-squelettiques et risques psychosociaux					

	FTVSA + Filiales				Sous-traitants + Fournisseurs			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
Environnement	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non prise en compte de la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> -Consommation énergétique des sites : 58 millions kWh (électricité), 8 millions kWh (Gaz), 2 millions kWh (chaleur) en 2020 -Nombre de véhicules et part de véhicules hybrides et électriques : 1245 véhicules en 2020, dont 13% d'hybrides et électriques -Nombre de déplacements 	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Non-respect des normes environnementales d'un prestataire lors d'achat de matériel	-% de marchés hors programmes intégrant une clause ou un critère RS (20% en 2020)

	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pollution environnementale dans le cadre des tournages	<p>professionnels/type (routier, aérien, rail) : La crise sanitaire et les confinements ont contraint l'entreprise à réduire les déplacements de ses collaborateurs. Les données 2020 ne sont donc pas représentatives.</p> <p>- Emission de gaz à effet de serre des sites : 13 351 tonnes de Co2e en 2020</p> <p>- Consommation d'eau et de papier des sites : 59 milliers de m3 d'eau et 105 tonnes de papier en 2020</p>	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Pratiques de tournages d'une société de production non respectueuses de l'environnement	
	Veiller au respect de l'environnement dans nos activités	Atteintes à l'environnement	Couverture d'évènements à risque portant atteinte à l'environnementale					

	FTVSA + Filiales				Publics			
	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI	Enjeu RSE	Macrorisque DPEF	Macrorisque DDV	KPI
Contenu des programmes	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Incohérence entre l'engagement environnemental du groupe et le contenu de sa grille (émissions et publicités)		Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-conformité/qualité des programmes et de l'information	Programmes non adaptés à un jeune public	

	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Manquements à l'égalité homme/femme et à la représentativité des minorités dans les spots publicitaires et dans les programmes.	Nombre d'expertes sur les antennes de FTV : 29,5 sur France 2 et 35 sur France 3 en 2020	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non prise en charge des alertes remontées par les publics via les dispositifs en place	
	Veiller à la qualité et à la conformité des programmes	Non-respect des obligations antennes	Non-respect de la Charte des antennes du groupe (pluralisme, respect de la personne et de la dignité etc)					

5. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le Groupe France Télévisions a déployé en septembre 2018 un dispositif d'alerte interne dans le cadre de la loi Sapin II. Ce dispositif d'alerte interne prévoyait déjà la possibilité de déposer des alertes pour des faits de harcèlement et de discrimination, et pour toute violation grave et manifeste d'une loi ou d'un règlement en matière d'hygiène, santé, sécurité au travail ou environnement.

En 2020, France télévisions, après consultation des organisations syndicales représentatives du personnel, a fait le choix d'élargir officiellement ce dispositif d'alerte à la loi sur le devoir de vigilance et donc de l'ouvrir aux parties prenantes extérieures.

L'objectif est de disposer d'un seul dispositif d'alerte pour le Groupe.

La procédure d'alerte a été revue afin de tenir compte des dispositions de la loi sur le Devoir de vigilance.

Le dispositif d'alerte interne du Groupe France Télévisions permet d'exprimer toute inquiétude concernant des faits ou des comportements :

- Violant des lois ou règlements
- Contraires au code de conduite anti-corruption du groupe,
- Portant gravement atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement et résultant des activités de France Télévisions et de ses filiales ainsi que des activités de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie

Le dispositif d'alerte de France Télévisions, la plateforme ***"J'alerte", la ligne éthique de France Télévisions***, est un canal de signalement confidentiel et sécurisé.

Cette plateforme est accessible depuis :

- L'intranet de France Télévisions
- Le site institutionnel <https://www.francetelevisions.fr/et-vous>
- Directement via l'adresse : <https://alertefrancetelevisions.fr/>

Une Procédure de lancement d'alerte spécifique à cette plateforme a été mise en place. Elle est accessible à tout moment sur l'intranet de France Télévisions ainsi que sur le site institutionnel. Une campagne de communication et de sensibilisation a été menée en 2020 à destination des collaborateurs internes du groupe, communication qui sera élargie à tous les partenaires d'affaires en 2021.

Conformément à la loi Sapin II, France Télévisions prévoit dans son dispositif que les lanceurs d'alerte ne feront pas l'objet de sanctions ni de mesures discriminatoires pour avoir lancé une

alerte. De plus France Télévisions met tous les moyens en œuvre pour assurer la protection des données à caractère personnel, la confidentialité des lanceurs d'alerte et des informations transmises.

Par ailleurs, d'autres canaux de signalement en matière de harcèlement et de comportements sexistes sont déjà en place dans l'entreprise et ont vocation à continuer d'exister en plus du dispositif d'alerte : Lignes Directes Harcèlement, référent harcèlement, référent harcèlement au sein du CSE.